



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE SAONE

Association Loi 1901
Siège social : 5a, route de Saint Loup BP 10455
70007 VESOUL

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE HAUTE SAONE

Association Loi 1901
Siège social : 5a, route de Saint Loup BP 10455
70007 VESOUL

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Haute Saône relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :



- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 133 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 141 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 141 sur 150 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 9 janvier 2020

audit france

Commissaire aux comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE HAUTE SAONE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	122	122			Fonds propres	45 778	45 827
Terrains					Report à nouveau	414 649	427 209
Constructions					Résultat de l'association	44 006	4 363
Installations et matériels d'activités	4 868	4 868		108	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	7 449	7 449		26	Total	504 433	477 399
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour risques		
Total	12 454	12 439	15	149	Provisions pour charges	10 876	10 186
					Total	10 876	10 186
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 691		1 691	600	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	1 293		1 293	805	Fournisseurs	3 270	3 438
Comptes courants OCCE	4 035		4 035	740	Dettes fiscales et sociales	2 574	3 030
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 690		2 690	2 673	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	510 232		510 232	488 365	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	315	596
Charges constatées d'avance	1 511		1 511	1 317	Produits constatés d'avance		
Total	521 453		521 453	494 499	Total	6 160	7 064
TOTAL	533 907	12 439	521 468	494 648	TOTAL	521 468	494 648



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE HAUTE SAONE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	139 918	167 736
Ventes de produits	518 974	497 004
Prestations de service et animations	67 113	94 195
Subventions d'exploitation	224 692	185 669
Dons et Mécénat	706	
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	67 247	105 728
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 018 651	1 050 331
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	309 021	317 121
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 092	454
Achats de fournitures administratives	1 599	1 905
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	563 865	616 961
Aides financières		800
Impôts et taxes	492	394
Salaires	12 412	12 258
Charges sociales	4 915	5 344
Autres charges	71 140	71 823
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	24 841	18 591
Dotations aux provisions	690	1 511
Reports en fonds dédiés		
Total	987 884	1 047 162
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	30 766	3 170
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	7 145	1 818
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	7 145	1 818
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	7 145	1 818
RESULTAT COURANT (I + II)	37 911	4 987
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	48 886	55 025
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	48 886	55 025
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	42 791	55 650
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	42 791	55 650
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	6 095	-625
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	44 006	4 363
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	85 773	87 615
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	85 773	87 615

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE HAUTE SAONE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	521 468,15 €	494 648,41 €
Résultat de l'exercice :	44 005,74 €	4 362,57 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	141	150
dont coopératives et foyers agrégés :	133	141
dont coopératives et foyers non agrégés :	8	9
Nombre de coopérateurs :	12 612	13 017
Heures de bénévolat du siège départemental	1 820	1 820
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 299	1 366
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	85 773 €	87 615 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit globalement dans la continuité de l'exercice précédent. A noter cependant, une hausse des subventions attribuées aux coopératives et une baisse des charges des activités éducatives dans les coopératives.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 23 595 € soit environ 2,41% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE HAUTE SAONE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	44 005,74	{ dont 2 258,31 pour le siège départemental dont 41 747,43 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	2 690,26	{ dont 2 230,00 pour le siège départemental dont 460,26 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	315,42	{ dont 281,44 pour le siège départemental dont 33,98 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	510 232,28	{ dont 54 262,01 pour le siège départemental dont 455 970,27 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ			
			3 428,35 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	24 841,06	dont dont	134,20 pour le siège correspondant aux amortissements	24 706,86 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ				
Total des produits :	1 074 681,53	dont dont	185,77 par C.R.F. agrégé.	53 090,77 pour le siège départemental
soit en moyenne environ				
			1 021 590,76 pour les C.R.F. agrégés,	7 681,13 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 030 675,79	dont dont	50 832,46 pour le siège départemental	979 843,33 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ				
Résultat net moyen :			7 367,24 par C.R.F. agrégés	313,89 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	0,5	0,5
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,0	1,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Fichier Excel conçu par l'AD		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	110	110
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	78%	73%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	118	125
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	9	7
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	111	114
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	10	2
Participants aux séances de formation (estimation)	10	14



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE HAUTE SAONE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	122	122			Fonds propres	45 778	45 827
Terrains					Résultat du siege de l'association	2 258	-49
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	4 868	4 868		108	Total	48 036	45 778
Autres immobilisations corporelles	7 449	7 449		26	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour charges	10 876	10 186
Total	12 454	12 439	15	149	Total	10 876	10 186
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 691		1 691	600	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	1 293		1 293	805	Fournisseurs	3 270	3 438
Comptes courants OCCE	4 035		4 035	740	Dettes fiscales et sociales	2 574	3 030
Autres créances	2 230		2 230	2 230	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	54 262		54 262	56 887	Autres dettes	281	297
Charges constatées d'avance	1 511		1 511	1 317	Produits constatés d'avance		
Total	65 023		65 023	62 579	Total	6 126	6 765
TOTAL	77 477	12 439	65 038	62 728	TOTAL	65 038	62 728



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE HAUTE SAONE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	25 986	26 049
Ventes de produits	3 153	3 428
Prestations de service et animations	6 359	6 185
Subventions d'exploitation	1 000	1 800
Dons et Mécénat	706	
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	13 900	15 383
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	51 104	52 846
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	3 952	4 011
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 092	454
Achats de fournitures administratives	1 599	1 905
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	27 418	28 683
Aides financières		800
Impôts et taxes	492	394
Salaires	12 412	12 258
Charges sociales	4 915	5 344
Autres charges	7	
Dotations aux amortissements et dépréciations	134	368
Dotations aux provisions	690	1 511
Reports en fonds dédiés		
Total	50 527	55 729
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	577	-2 883
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	1 687	1 460
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 687	1 460
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 687	1 460
RESULTAT COURANT (I + II)	2 263	-1 422
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	300	1 373
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	300	1 373
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	305	
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	305	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-5	1 373
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	2 258	-49
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	50 050	50 050
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	50 050	50 050

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2019, dont le total est de 65 038 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 2 258.31 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	121,96			121,96
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 245,81			3 245,81
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	7 673,19			7 673,19
Mobilier de bureau	1 398,13			1 398,13
Immobilisations en cours				
Total	12 439,09			12 439,09

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	121,96			121,96
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 245,81			3 245,81
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	7 538,99	26,43		7 565,42
Mobilier de bureau	20%	1 398,13	107,77		1 505,90
Total		12 304,89	134,20		12 439,09

2. Immobilisations financières

Part sociale Crédit Mutuel

15.00

15.00



3. Stocks

Les stocks sont essentiellement composés de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti ».

Agendas, Livrets du maître et cahiers de comptabilité

1 691.30
1 691.30

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 293,30		1 293,30
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 293,30		1 293,30

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale

4 035.17
4 035.17

6. Autres créances

Participation FD OCCE CAC 18/19

2 230.00
2 230.00

7. Trésorerie

Banque Crédit Mutuel

9 202.35

Banque Postale

902.23

Livret Partenaire Crédit Mutuel (Quote-part du siège départemental)

40 010.00

Livret OBNL Triplex Crédit Mutuel (Quote-part du siège départemental)

2 000.00

Banque Crédit Coopératif

23.67

Intérêts courus à recevoir

2 123.76
54 262.01

10. Charges constatées d'avance

Affranchissement bulletin rentrée

610.84

Calendriers 2019

900.00
1 510.84

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	10 185,77	690,03		10 875,80
Provisions pour charges	10 185,77	690,03		10 875,80
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	10 185,77	690,03		10 875,80

Dotations / reprises d'exploitation

690,03

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 690,03

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire



au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés : Néant

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunt				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Fournisseurs

Fournisseurs	90.00
Fournisseurs, factures non parvenues	3 180.00
	3 270.00

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 148.28
Urssaf	400.78
Mutuelle	197,88
Retraite complémentaire	224.26
Prévoyance	20.04
Uniformalion	157.04
Etat- Charges à payer (impôts produits financiers)	426.00
	2 574.28

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

Fermeture de coopérative à reverser	281.44
	281.44

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 612	13 017
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,95 €	0,91 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	25 985,72	26 049,00
Cotisations versées à la Fédération	13 999,32	14 188,53
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	13 999,32	14 188,53

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental	1 000,00	1 000,00
Subventions communes		
Autres subventions		800,00
Total	1 000,00	1 800,00
Dont versées aux coopératives		800,00

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

- Emploi	10 860.70
- Autres aides	<u>2 982.18</u>
	13 842.88

4. Produits exceptionnels

Produits fermetures de coopératives	<u>299.98</u>
	299.98

5. Charges exceptionnelles

Reversements/frais liés à des fermetures de coopératives	<u>304.98</u>
	304.98

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont : Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par le conseil Départemental de Haute-Saône, de locaux situés route de Saint Loup à Vesoul (environ 135 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ un emploi à plein temps valorisées à 50 050 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• Banque Crédit Mutuel Enseignant :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel Enseignant de Besançon (convention du 21/10/2004). Les sommes sont placées sur un livret A et

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	111	114
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	422 847.25	401 572.38
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 686,75	1 460,48
Montant des impôts dus par l'AD	258,84	167,16
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 427,91	1 293,52
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%